

tenue sous la présidence de Monsieur THOBATY, assisté(e)  
de Monsieur Loustalot-Jaubert et Madame Raison, Conseillers  
En présence de Monsieur Ringeval, Rapporteur public  
Madame Foutier, Greffière

11 heures 30

01)	DOSSIER N° 2402822 ✓	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation de la décision d'exclusion définitive de l'institut rendue par la Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en date du 16 février 2024	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
Demandeur	Madame	
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE CANNES	
02)	DOSSIER N° 2405253 ✓	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation de l'arrêté du 10 juillet 2024 infligeant une amende administrative et portant mise en demeure de satisfaire aux obligations en matière de prélèvements d'eau souterraine -	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
Demandeur		
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET
03)	DOSSIER N° 2501637 ✓	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
<b>Titre de l'affaire</b>	IR 2021	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
Demandeur		
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	

11 heures 30

04)	DOSSIER N° 2506695 ✓	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation de la décision de refus en date du 25/7/25 prononçant l'ajournement du droit de redoubler pour le master 1 de psychologie	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>		
<b>Défendeur</b>	UNIVERSITE COTE D'AZUR	
05)	DOSSIER N° 2500026 ✓	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation de la décision de rejet en date du 17/10/24 concernant la demande de cotisations d'impôt sur le revenu 2018/2019 pour la somme de 151 769 euros	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>		
<b>Défendeur</b>	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	
06)	DOSSIER N° 2500998 ✓	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
<b>Titre de l'affaire</b>	Annulation de la décision implicite de rejet en date du 17/7/24 sur une demande de remboursement de crédit de TVA	
	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>		
<b>Défendeur</b>	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	

11 heures 30

---

07) DOSSIER N° 2404325 / RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert

---

Titre de l'affaire IS 2015-2017

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Défendeur

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES  
ALPES-MARITIMES

---

08) DOSSIER N° 2407049 / RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert

---

Titre de l'affaire Annulation de la décision de refus en date du 21/11/2024 concernant la demande de remboursement des droits d'inscription 2023/2024 pour le master 1 SMI de l'EUR ELM1

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Défendeur

UNIVERSITE COTE D'AZUR

---

09) DOSSIER N° 2402661 / RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert

---

Titre de l'affaire Annulation de l'avis de mise en recouvrement en date du 30/6/23 et le rejet de la réclamation contentieuse en date du 19/3/24 - IS+TVA 2020 2021

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Défendeur

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES  
ALPES-MARITIMES

Arrêté le 07/05/2026

La présidente du tribunal

Marianne POUGET

tenue sous la présidence de Monsieur THOBATY, assisté(e)  
de Monsieur Loustalot-Jaubert et Madame Raison, Conseillers  
En présence de Monsieur Ringeval, Rapporteur public  
Madame Foultier, Greffière

11 heures 30

---

09) DOSSIER N° 2500026 RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert

---

**Titre de l'affaire** Annulation de la décision de rejet en date du 17/10/24 concernant la demande de cotisations d'impôt sur le revenu 2018/2019 pour la somme de 151 769 euros

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>		
<b>Défendeur</b>	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	

Arrêté le 19/05/2026  
Le président du tribunal